



**HAL**  
open science

## Trame verte et bleue - Bilan sur l'élaboration des Schémas régionaux de cohérence écologique : Concertation pour l'élaboration des SRCE

S. Vanpeene, J. Amsallem, R. Sordello, Lucille Billon

### ► To cite this version:

S. Vanpeene, J. Amsallem, R. Sordello, Lucille Billon. Trame verte et bleue - Bilan sur l'élaboration des Schémas régionaux de cohérence écologique : Concertation pour l'élaboration des SRCE. irstea. 2017, pp.37. hal-02607188

**HAL Id: hal-02607188**

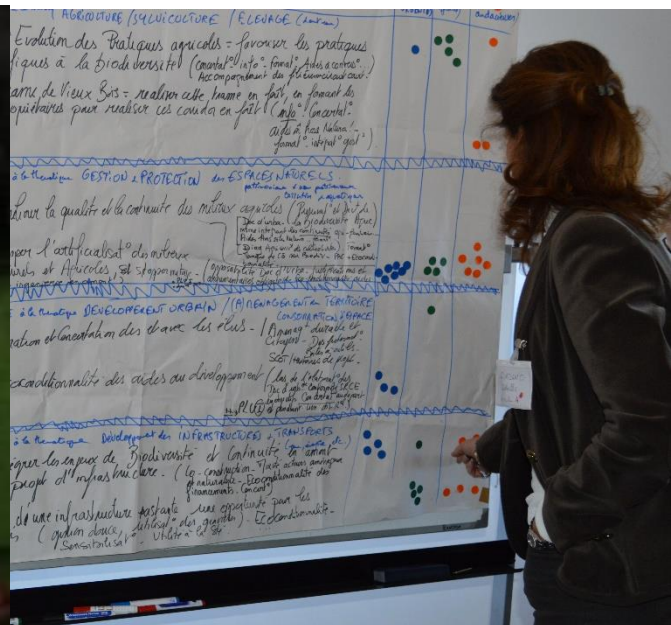
**<https://hal.inrae.fr/hal-02607188>**

Submitted on 16 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sylvie Vanpeene, Jennifer Amsallem,  
Romain Sordello et Lucille Billon



## TRAME VERTE ET BLEUE

Bilan sur l'élaboration des Schémas régionaux  
de cohérence écologique

## Concertation pour l'élaboration des SRCE

## Le Centre de ressources Trame verte et bleue

Pour assurer la mise en œuvre de la Trame verte et bleue (TVB) et accompagner les professionnels et acteurs à toutes les échelles territoriales, un centre de ressources (CDR TVB) a été créé en 2011. Sous la coordination du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), le CDR TVB repose sur une organisation fédérative regroupant l'Agence française pour la biodiversité (AFB), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN, via l'UMS 2006 PatriNat (anciennement le Service du patrimoine naturel)). Le CDR TVB alimente aussi un portail internet (<http://www.trameverteetbleue.fr>) destiné à appuyer le travail des acteurs impliqués sur la TVB (actualités, retours d'expériences, outils techniques, guides méthodologiques, ressources scientifiques, ...).



### La démarche du CDR TVB concernant les Schémas régionaux de cohérence écologique

La Trame verte et bleue se traduit notamment à l'échelle régionale, par des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Pour élaborer les SRCE, les régions (binômes Conseil régional / Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) étaient libres de leur méthode, dans le respect d'un cadrage national constitué par des « Orientations nationales » (ON TVB) approuvées par décret. Le Ministère en charge de l'écologie a alors souhaité disposer a posteriori d'un bilan des choix méthodologiques et techniques faits par les régions pour élaborer leur SRCE.

Ce travail a ainsi été confié au pôle appui scientifique et technique du CDR TVB. Il a été réalisé en particulier par l'Irstea et le MNHN via un partage de thèmes et de volets méthodologiques à analyser. Le MNHN a également joué dans cette démarche le rôle de pilotage et d'ensembliser.

Ce bilan des SRCE constitué par le CDR TVB est un état des lieux factuel. Il vise à obtenir une vue d'ensemble, nationale, du contenu technique et scientifique des SRCE. Il servira notamment à la révision des ON TVB.

### Thèmes ayant fait l'objet d'un bilan technique

- Les enjeux de cohérence nationale
- Les démarches interrégionales et transfrontalières
- L'eau et la continuité aquatique
- Les lacunes, besoins et actions de connaissances
- Le changement climatique
- La pollution lumineuse
- La concertation

## Volets méthodologiques ayant fait l'objet d'un bilan

L'analyse des SRCE par le CDR TVB a porté sur différents volets méthodologiques afin de connaître et synthétiser les choix techniques des régions concernant :

- La nature et le nombre des sous-trames
- La caractérisation des réservoirs de biodiversité
- La caractérisation des corridors
- L'identification d'autres espaces/matrice
- La caractérisation des obstacles à la continuité
- L'attribution des objectifs de préservation ou restauration aux continuités
- L'atlas cartographique

Ces analyses ont donné lieu à trois rapports de synthèse dont fait partie le présent volume :

- Volume 1 - Méthodes d'identification des composantes de la TVB
- Volume 2 - Méthodes d'identification des obstacles et d'attribution des objectifs
- Volume 3 - Représentation cartographique de la TVB

L'ensemble des rapports sont disponibles :

- Sur le portail du CDR TVB : <http://www.trameverteetbleue.fr>
- Sur le site internet des établissements membres du CDR selon les auteurs des rapports respectifs (pour IRSTEA : <https://irsteadoc.irstea.fr>)

**Avertissement :** Les bilans du Centre de ressources TVB se limitent à analyser le contenu technique et scientifique des SRCE et n'ont pas de portée juridique. En outre, cette analyse restitue les choix méthodologiques effectués par les régions lors de la phase de rédaction de leur SRCE. Pour ces raisons, la dénomination « SRCE » est utilisée sans distinction dans ces bilans, que les SRCE aient été ou non adoptés et qu'ils aient été ou non annulés postérieurement à leur adoption.

Rapport produit dans le cadre du Centre de ressources Trame verte et bleue piloté et financé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

**Auteur principal :**

- Sylvie Vanpeene (Irstea, Aix-en-Provence)

**Contributeur/Relecteur :**

- Jennifer Amsallem (Irstea, UMR TETIS, Montpellier)
- Romain Sordello (MNHN, UMS 2006 Patrimoine Naturel)
- Lucille Billon (MNHN, UMS 2006 Patrimoine Naturel)

**Mise en page :** Sylvie Vanpeene

Avant diffusion ce rapport a été soumis à la consultation des régions

**Référence conseillée :** VANPEENE S., AMSALLEM J. SORDELLO R. & BILLON L., (2017). *Bilan technique sur l'élaboration des Schémas régionaux de cohérence écologique. Concertation pour l'élaboration des SRCE*, Centre de ressources TVB. 38 pages.

Photos de couverture et dos : Céline Hayot, Région PACA et Carine Ritan, Appel d'Air Consultant

# SOMMAIRE

<b>I. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION ET DU CADRE NATIONAL CONCERNANT LA CONCERTATION .....</b>	<b>7</b>
A. Le comité régional Trame Verte et Bleue.....	7
B. La consultation et l'enquête publique .....	8
<b>II. ETAT DES LIEUX CONCERNANT LA CONCERTATION .....</b>	<b>9</b>
A. Méthode de travail.....	9
B. Analyse du fonctionnement et de la composition des CR TVB .....	9
1) Nom choisi pour cette instance.....	9
2) Taille et composition .....	10
3) Nombre de réunions.....	13
4) Comités de pilotage accompagnant l'état et la région .....	13
C. Les autres formes de concertation .....	14
1) Les groupes thématiques .....	14
2) Les ateliers ou réunions territoriales.....	15
3) Les réunions bilatérales ou sectorielles.....	16
4) La diffusion d'information .....	17
D. Implication des CSRPN.....	18
<b>III. PRESENTION ET APPORTS DE LA CONCERTATION DANS LES SRCE .....</b>	<b>18</b>
A. Les modes de présentation de la concertation.....	18
B. Les apports de la concertation .....	20
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>23</b>
<b>INDEX DES FIGURES.....</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE : TABLEAU D'EXTRACTION DES ELEMENTS DES SRCE SUR LA CONCERTATION .....</b>	<b>25</b>



## **I. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION ET DU CADRE NATIONAL CONCERNANT LA CONCERTATION**

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle 2, a défini la Trame verte et bleue, décrit ses objectifs, et établi trois niveaux d'échelles et d'actions emboîtés dont le niveau régional, le SRCE.

Les SRCE sont établis en co-pilote Etat – Région avec une procédure de concertation définie dans la loi Grenelle (1 ou 2) et par notamment le décret n° 2011-739 du 28 juin 2011 « relatif aux comités régionaux trames verte et bleue » qui définit la composition et le rôle des comités régionaux Trame Verte et Bleue.

### **A. Le comité régional Trame Verte et Bleue**

Les dispositions de l'article L. 371-3 du code de l'environnement prévoient la création dans chaque région d'un comité régional « trames verte et bleue », dont les missions, la composition et le fonctionnement sont précisés aux articles D. 371-7 et suivants du même code.

#### **Missions**

Le comité régional, placé auprès du président du conseil régional et du préfet de région, et co-présidé par ces deux autorités, a notamment pour missions :

D'être un lieu d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet ayant trait aux continuités

écologiques, à leur préservation et à la remise en bon état de ces continuités au sein de la région, y compris en ce qui concerne les initiatives et avancées dans les régions voisines, le cas échéant transfrontalières ;

D'être associé à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi du schéma régional de cohérence écologique

(SRCE) et s'assure de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Il veille, en lien avec le comité de bassin, à la prise en compte des éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

D'être éventuellement consulté sur toute mesure réglementaire, tout document de planification ou projet traitant des continuités écologiques identifiées dans le SRCE ou ayant des effets sur ces continuités, préalablement aux décisions ou avis du président du Conseil régional ou du préfet de région sur ces projets ou documents ;

D'être éventuellement consulté sur tous les sujets relatifs aux stratégies régionales et locales de la biodiversité ;

D'être informé des travaux scientifiques menés sur les continuités écologiques au sein de la région ou des régions voisines.

#### **Phases d'intervention dans la procédure de mise en œuvre du SRCE**

Le président du conseil régional et le préfet de région portent à la connaissance du comité l'analyse des résultats obtenus du point de vue de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques par la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique.

L'avis du comité peut notamment être recueilli sur le projet de schéma régional de cohérence écologique avant l'enquête publique prévue au quatrième alinéa de l'article L. 371-3 ainsi que préalablement aux décisions du conseil régional et du préfet de région, mentionnées aux quatrième et quinzième alinéas de l'article L. 371-3, d'adopter, de maintenir en vigueur ou de réviser le schéma régional de cohérence écologique.

#### **Composition**

Les comités régionaux TVB sont composés de cinq collèges, dont les membres sont nommés conjointement par le président du conseil régional et le préfet de région pour une durée de six ans, avec un seuil minimum de représentation à respecter pour chaque collège :

Collectivités territoriales et leurs groupements (30%) comprenant notamment des représentants de l'ensemble des départements et des parcs naturels régionaux de la région ainsi que, sur proposition de chacune des associations départementales des maires de la région, des représentants des communes concernées et des groupements de communes compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme ;

État et ses établissements publics (15%) ;

Organismes socio-professionnels et usagers de la nature (20%) ;



Associations, organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la nature et gestionnaires d'espace naturels (15%) comprenant notamment des représentants de l'ensemble des parcs nationaux de la région ; Scientifiques et personnalités qualifiées (5%).

## **Fonctionnement**

Le comité se réunit sur convocation de ses présidents, en tant que de besoin, et au moins une fois par an. Les présidents fixent l'ordre du jour.

Le comité peut également être réuni à la demande de plus de la moitié de ses membres et émettre, de sa propre initiative, des propositions ou des recommandations.

Le comité régional peut créer en son sein des commissions spécialisées et adopte à cette fin un règlement intérieur déterminant la liste, la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de ces commissions, ainsi que les cas où le comité peut leur déléguer sa compétence consultative.

## **B. La consultation et l'enquête publique**

Le projet de SRCE arrêté dans les mêmes termes par le président du conseil régional et le préfet de région est transmis avec le rapport environnemental afin d'être soumis pour avis, aux départements, aux métropoles, aux communautés urbaines, aux communautés d'agglomération, aux communautés de communes, aux parcs naturels régionaux et aux parcs nationaux situés en tout ou partie dans le périmètre du schéma.

Cet avis est réputé favorable s'il n'a pas été rendu par écrit dans un délai de trois mois à compter de leur saisine.

Il est également transmis pour avis au conseil scientifique régional du patrimoine naturel et à l'autorité environnementale ;

Il fait en outre l'objet d'une enquête publique.

Seule la phase de consultation sera analysée dans ce rapport notamment en identifiant à quelles structures la consultation a été élargie par rapport à ce qui était imposé.

## **II. ETAT DES LIEUX CONCERNANT LA CONCERTATION**

### **A. Méthode de travail**

Cette analyse a été menée en analysant par lecture rapide tous les documents des SRCE :

- Les différents tomes ou volumes du SRCE à proprement parler ;
- L'évaluation environnementale ;
- La déclaration environnementale.

En effet, le sujet de la concertation, contrairement à d'autres traités dans le bilan des SRCE, ne fait pas souvent l'objet d'un paragraphe unique et spécifique. Plusieurs documents du SRCE l'abordent parfois avec des différences entre eux d'ailleurs et la recherche sur mot clé n'est pas pertinente pour aborder le sujet de la concertation de la manière la plus complète possible.

La méthode retenue ici a donc été de lire toutes les pièces du SRCE avec l'optique de rechercher (en parallèle) les 3 items : concertation, obstacles et objectifs de préservation/restauration. A chaque fois qu'un paragraphe ou une phrase traitant de ces sujets était trouvée, ce bloc était copié in extenso. Une fois tous les SRCE balayés à la raclette de cette lecture rapide mais exhaustive, les 3 documents rassemblant les extraits pertinents ont été analysés un par un.

Il a été nécessaire parfois, quand peu d'information était trouvée dans les SRCE, d'aller consulter les sites internet de la DREAL ou de la région concernée. C'est notamment le cas pour l'Auvergne : le SRCE ne mentionne quasiment rien sur la concertation mais renvoie dans le résumé non technique à un « bilan de la concertation détaillé sur le site internet dédié au SRCE Auvergne ». Il a fallu parfois consulter les arrêtés définissant la composition des CR TVB pour en trouver le nombre de membres et la répartition dans les 5 collèges.

Le document rassemblant les extraits relatifs à la concertation fait 134 pages.

La première production est un tableau de synthèse rassemblant les données suivantes (annexe) :

- Nom du comité régional TVB, date d'installation, nombre de membres, composition en collègues, nombre de réunions ayant eu lieu
- Les groupes techniques ou thématiques réunis : nombre de groupes, centre d'intérêt de ces groupes, nombre de réunions, nombre de participants
- Les ateliers territoriaux : nature, nombre de réunions, nombre de participants
- Autres réunions, séminaires, rencontres bilatérales ...
- Nombre total de réunions et nombre total de personnes impliquées
- Nombre de consultations du CSRPN
- Elargissement à quelles structures de la consultation avec avis
- Existence d'une structure d'appui à la concertation ou au pilotage de la démarche SRCE.

La deuxième production est cette synthèse.

### **B. Analyse du fonctionnement et de la composition des CR TVB**

#### **1) Nom choisi pour cette instance**

Les comités s'appellent comité régional Trame verte et bleue sauf pour les 4 régions suivantes :

Alsace : Comité Alsacien de la Biodiversité qui a un groupe de travail consacré au SRCE

Bourgogne : Comité Régional Biodiversité

Haute-Normandie : Conseil d'orientation de la stratégie régionale de la biodiversité

PACA : Comité Régional Biodiversité

## 2) Taille et composition

Le nombre total des membres du CR TVB a pu être trouvé pour tous les SRCE. La taille de ce comité va de 60 membres en Auvergne à 271 membres en Midi-Pyrénées.

Il faut noter d'ailleurs pour Midi-Pyrénées que le SRCE mentionne dans sa partie introductive au point 2-2 « élaboration du SRCE en Midi-Pyrénées » (2-2-4), un CR TVB comprenant plus de 200 structures. Le chiffre issu de l'arrêté de 2012 n'est pas mentionné dans le rapport du SRCE. De plus cet arrêté initial a été complété en 2013 par l'ajout d'un représentant de chaque SCoT prescrit.

La quasi-totalité des SRCE sont autour de la centaine de membres (figure 1). Midi-Pyrénées se distingue donc très nettement puisque le comité juste plus petit que lui a 122 membres (Rhône-Alpes).

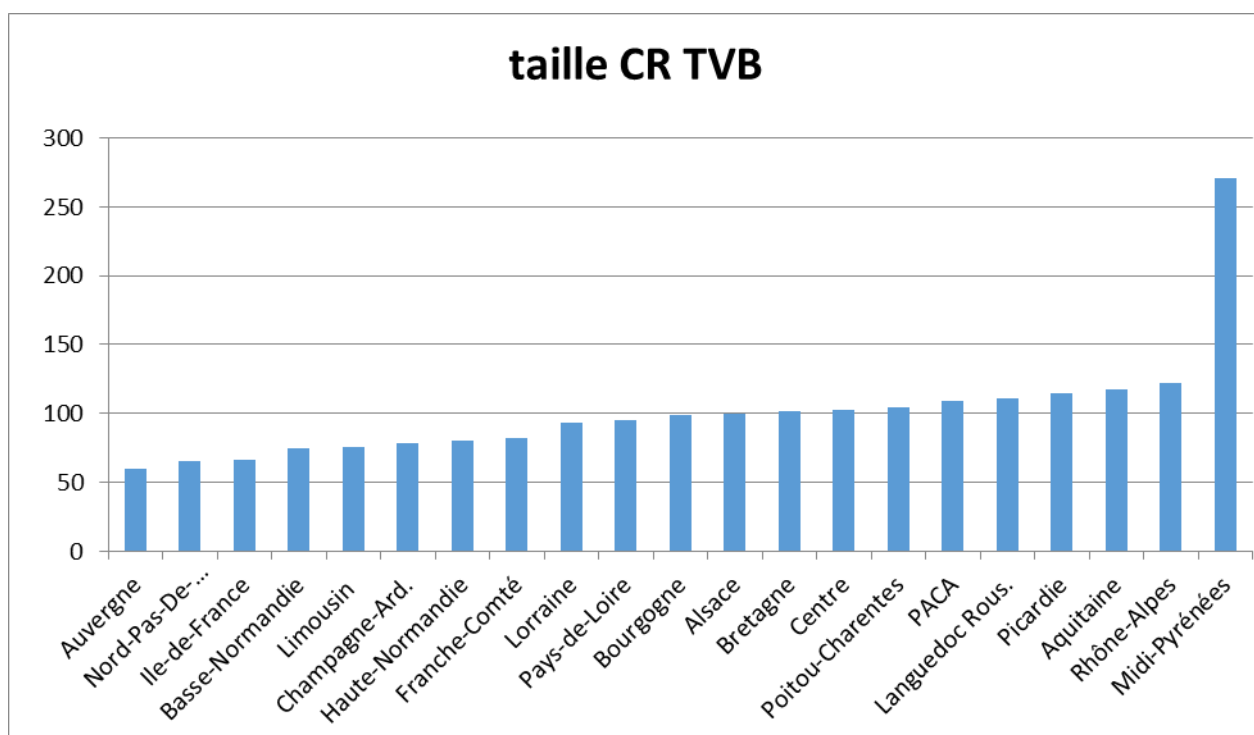


Figure 1 : Nombre de membres des CR TVB

La région Midi-Pyrénées a fait le choix d'avoir un représentant de chaque collectivité territoriale : communauté d'agglomération, communauté de communes, Pays puis SCoT dans l'avenant à son arrêté initial. Ceci explique la taille très importante de son CR TVB, les autres collèges devant être proportionnels pour respecter le décret. D'autres régions ont fait le choix d'avoir des représentants désignés par des structures représentant ces collectivités, souvent une représentation définie par les associations départementales des maires.

Tous les SRCE citent le décret instituant les CR TVB et indiquent les collèges qui doivent être représentés. Par contre, seules 10 régions citent dans les documents du SRCE la taille et la composition de leur CR TVB (Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes).

Pour les autres, il faut aller chercher l'arrêté portant constitution du comité régional trames verte et bleue ou aller voir le site internet pour trouver cette information.

Pour Haute-Normandie, il n'a pas été possible de trouver l'arrêté portant constitution du CR TVB. Les données fournies ensuite excluent donc ce SRCE.

**Encart 1 : Les 5 collèges du CR TVB (décret n°2011-739 du 28 juin 2011)**

**Collège 1** : collège de représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements (représentant au moins 30 % des membres du CRTVB) ;

**Collège 2** : collège de représentants de l'Etat et de ses établissements publics (représentant au moins 15 %) ;

**Collège 3** : collège de représentants d'organismes socio-professionnels et d'usagers de la nature de la région (représentant au moins 20 %) ;

**Collège 4** : collège de représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, visés à l'article L. 141-3 et de gestionnaires d'espaces naturels (représentant au moins 15 %) ;

**Collège 5** : collège de scientifiques et de personnalités qualifiées (représentant au moins 5 %).

L'analyse des pourcentages des différents collèges des CR TVB montre que globalement ils respectent bien les valeurs fixées par le décret n°2011-739.

Seule la région Poitou-Charentes présente un pourcentage de membres du collège 1 nettement inférieur (23,2 %) aux 30 % minimum exigés. Les autres régions sont entre 29,3 et 38,2 %. Pour les autres collèges, tous les SRCE respectent les seuils fixés (Tableau 1).

	décret	CR TVB	
		minimum	maximum
collège 1	30%	23,20%	38,20%
collège 2	15%	14,70%	26,30%
collège 3	20%	20,40%	30,70%
collège 4	15%	15%	24,50%
collège 5	5%	5,20%	10,60%

Tableau 1 : Comparaison des fourchettes minimales et maximales de pourcentage par collège des CR TVB au regard du décret

Malgré ce respect global par tous des seuils du décret, la figure 3 montre des choix de répartition variables selon les collèges. Le décret fixe en effet des seuils permettant d'atteindre 85 % de la composition du CR TVB, 15 % restant à répartir comme la région le souhaite.

Les collèges 1 et 3 sont ceux qui présentent les plus grandes variations de pourcentage. Parmi les différences notables que la figure 2 met en évidence on peut mentionner :

- Poitou-Charentes : le collège 1 n'est pas le plus représenté, ce collège n'y est qu'en 3<sup>ème</sup> position après les collèges 2 et 3.
- Basse-Normandie : le collège 1 n'est pas le plus représenté, ce collège n'y est qu'en 2<sup>ème</sup> position après le collège 3.
- Un certain nombre de régions ont un quasi équilibre entre le collège 1 et le collège 3 (Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes) alors que pour d'autres (Rhône-Alpes et Limousin) l'écart entre ces deux collèges est de l'ordre de 15 %.
- Globalement c'est sur les collèges 1 et 3 que se sont portés les 15 % de choix possible pour les régions, les collèges 2, 4 et 5 étant à des valeurs plus proches des seuils fixés. On peut cependant noter les particularités de la région Bourgogne le collège 4 dépasse le collège 3 et Poitou-Charentes où le collège 2 est le plus représenté (26,3 %). Cette région a donc fait le choix d'une représentation très forte des représentants de l'état et des établissements publics.

Parmi les arrêtés de création et composition des CR TVB consultés<sup>1</sup>, seul le CR TVB Bretagne a dans ses membres des représentants tant dans le collège 1 que 2 des régions voisines.

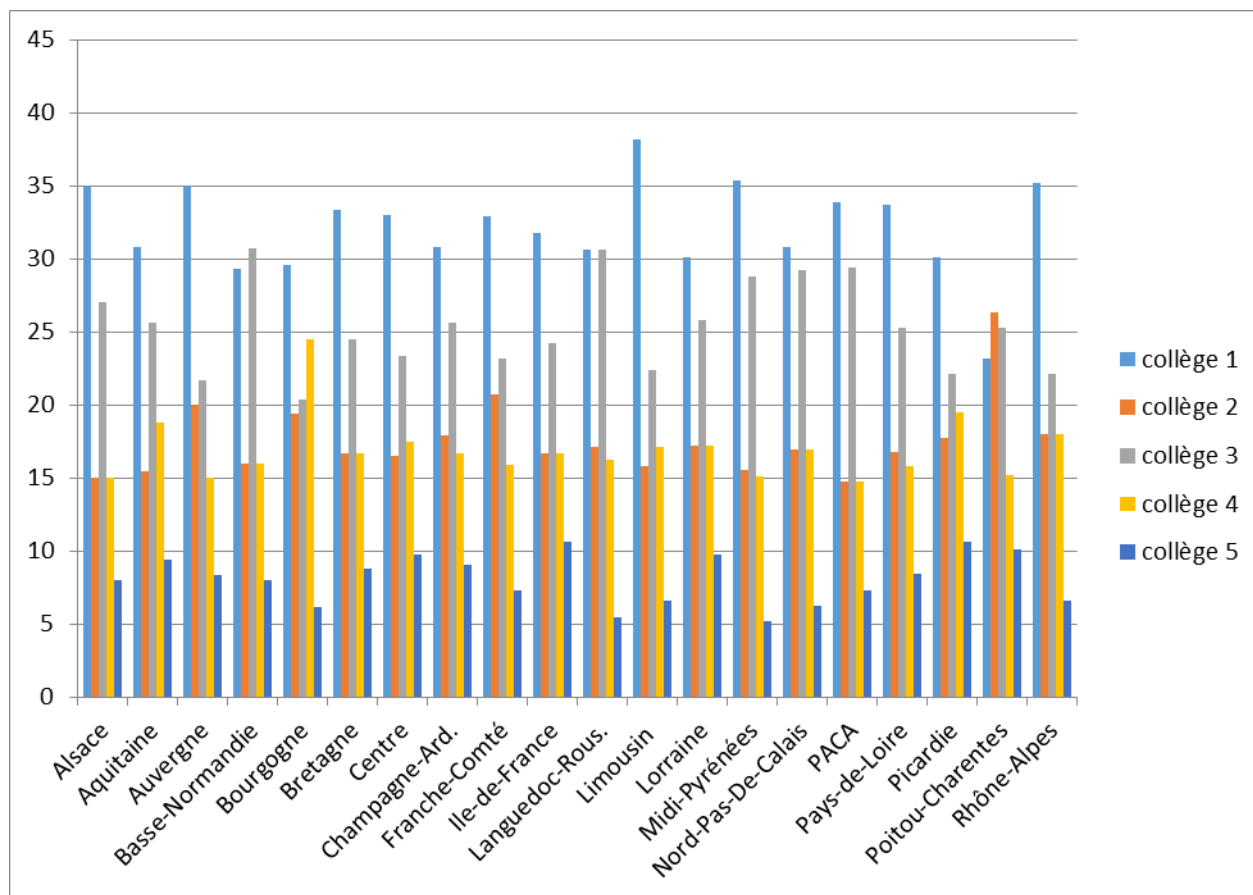


Figure 2 : Composition de chaque CR TVB en pourcentage des 5 collèges

Remarque : il faut cependant noter à la lecture de quelques arrêtés que la délimitation entre collèges 3 et 4 (voire 5) n'est pas forcément interprétée de la même manière selon les régions et que cela peut donc occasionner des biais.

En Aquitaine, le coordinateur du groupe Chiroptères Aquitaine est dans le collège 3 alors que les représentants de la LPO, SEPANSO, Cistude Nature le sont au titre du collège 4. Ceci est dû à l'obligation d'agrément des associations de protection de la nature (L141-3 -3 du code de l'environnement) mentionné dans le décret de constitution des CR TVB. Pour avoir une représentation d'associations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, celles qui ne font pas l'objet d'un agrément ont été placées dans le collège 3 alors que celles qui sont agréées ont été placées dans le collège 4<sup>2</sup>.

En raison de l'agrément ou non selon les régions des associations, certaines structures sont donc parfois classées au titre de collèges différents selon la région :

- En Aquitaine le président de la société Linnéenne de Bordeaux est membre du CR TVB au titre du collège 3 alors qu'il s'agit d'une société savante, certes organisant des sorties naturalistes mais étant plus à vocation scientifique. Elle aurait pu être membre au titre du collège 4 (comme l'est la société linnéenne Nord-Picardie pour le CR TVB Picardie) voire en collège 5.

<sup>1</sup> Les arrêtés n'ont été cherchés que quand le SRCE ne mentionnait pas la composition en nombre de membres de ses différents collèges. Ont donc été regardés les arrêtés des régions Aq., Auv., BN, Bg., Bre., NPdC, PACA.

<sup>2</sup> Précision fournie par la DREAL Aquitaine sur la version initiale du rapport.

- L'union régionale des Centres permanents d'initiation à l'environnement est membre du collège 3 en Aquitaine mais du collège 4 en Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Bourgogne, Picardie...
- Les fédérations de chasseurs et de pêcheurs sont aussi concernées par ces classements variables.
  - Picardie : 7 représentants en collège 4
  - Bourgogne : 8 représentants en collège 4
  - Nord-Pas-de-Calais : 1 représentant de la chasse en collège 3 et 2 de la pêche en collège 4
  - Basse-Normandie : 6 représentants en collège 3
  - Aquitaine : 5 représentants en collège 3

### 3) Nombre de réunions

Quand l'information est donnée dans les documents, on voit que les CR TVB ont été réunis entre 2 et 6 fois au cours de l'élaboration du SRCE.

Leur date d'installation s'est étalée entre juillet 2010 (Alsace) et janvier 2013 (Limousin).

### 4) Comités de pilotage accompagnant l'état et la région

Les réunions plénières des CR TVB étaient des instances d'information et de validation formelle, l'important travail mené par les acteurs membres du CR TVB l'a été lors de groupes de travail de format plus restreint permettant d'aborder des questions techniques et de recueillir les propositions et avis des participants et de faire des choix.

Que la réalisation du SRCE ait été faite en régie ou confiée à un prestataire (bureau d'étude, agence d'urbanisme, Cerema...), la majorité des régions a fait le choix d'avoir un comité technique, groupe technique restreint ou comité de pilotage permettant de jalonner l'avancement du SRCE à ses différentes phases et de faire des choix notamment de méthodologie. Certaines régions ont réuni selon leurs besoins deux structures de périmètre différent : une équipe resserrée et un comité plus large, d'autres n'ont eu qu'un seul groupe de travail en appui.

- Alsace : comité de coordination du Comité Alsacien de la biodiversité et un groupe de travail consacré au SRCE
- Aquitaine : comité de pilotage état – région
- Basse-Normandie : comité technique de 28 structures régionales spécialisées (CBN, PNR, CG, DDT(M), chambre régionale d'agriculture, URCPPIE, ONEMA, ONCFS, ONF, CRPF, fédération de chasse, associations naturalistes)
- Bourgogne : comité de pilotage état, région, départements
- Bretagne : comité technique : 35 membres services de l'État, collectivités locales, organisations socio-professionnelles, établissements publics, associations et groupe d'expertise scientifique (animé par le GIP Bretagne environnement et le CSRPN).
- Centre : groupe technique restreint de 24 membres (sous-ensemble du CR TVB)
- Haute-Normandie : comité de pilotage : Etat, Région, grandes collectivités, ONF, CRPF, ONEMA, ONCFS, Agence de l'Eau Seine Normandie
- Ile-de-France : comité de projet restreint : maîtrise d'ouvrage du SRCE, CSRPN, NaturParif, DRIEA, 4 PNR, bureau d'étude Ecosphère et ECT ; comité de projet : s'ajoutent aux membres du comité restreint, les CG, l'agence des espaces verts, l'agence de l'eau, ONEMA, ONF, ONCFS, MNHN, DDT, DRIAAF
- Limousin : équipe opérationnelle : région, DREAL, DRAAF, SGAR ; comité technique de 23 membres
- Lorraine : groupe technique de 35 personnes
- Midi-Pyrénées : groupe technique expert sur "composantes cartographiques TVB" composé de l'ARPE, Conservatoire Botanique National, CESBIO (centre d'études spatiales de la biosphère), Cerema sud-ouest, CNRS, CEN, DRAAF, DREAL, bureau d'étude Ecotone, association Nature Midi-Pyrénées, Parc National des Pyrénées, 4 PNR, région, Solagro

- Nord-Pas-de-Calais : atelier technique : groupe expert + espaces naturels régionaux, SAFER, EPF, PNR, communauté urbaine de Dunkerque...
- PACA : cellule de pilotage : DREAL, région, groupement de bureaux d'études réalisant le SRCE (Eco-Med, G2C, Aqua-logic, Appeld'air), la recherche (IMBE, Irstea), Cerema méditerranée, CEN, ARPE comité technique et de ressources ( 80 personnes)
- Pays-de-Loire : groupe de travail transversal (20-30 personnes)
- Poitou-Charentes : comité scientifique et technique : réseau partenarial des acteurs du patrimoine naturel
- Rhône-Alpes : CoTech : 16 membres, département38, métropole Savoie, PNR Pilat, agence de l'eau, DDT 73, ONCFS, ASF, chambre régionale d'agriculture, EDF, CNR, UNICEM, union régionale de la propriété foncière, FRAPNA, CORA, Irstea, CSRPN.

Ces groupes de pilotage se sont réunis de manière beaucoup plus régulière : de l'ordre de 10 réunions pour les groupes restreints et de l'ordre de 4 réunions pour les groupes plus larges.

En plus de ces groupes de pilotage, la concertation autour de la rédaction des SRCE a mobilisé beaucoup d'acteurs sont différents formats de séminaires, ateliers, groupes thématiques, réunions bilatérales...

### **C. Les autres formes de concertation**

Au-delà des réunions des groupes de pilotage, les SRCE ont conduit généralement à l'organisation de plus cinquantaine de réunions de différente nature et ampleurs (entre une vingtaine à environ 70) et mobilisation des centaines d'acteurs : jusqu'à 1500 comptabilisés en Alsace, 1000 en Picardie (mais sans que l'on sache s'il s'agit de participations ou de personnes : la même personne pouvant avoir participé à beaucoup de réunions). L'ampleur de ces chiffres montre l'implication de tous les acteurs dans le processus d'élaboration des SRCE.

#### **1) Les groupes thématiques**

Les groupes de travail ont évolué au fur et à mesure de l'avancée de la rédaction. Même si certains SRCE permettent de distinguer l'évolution des groupes au fil du temps, tous ne le font pas. Les différents groupes cités dans les SRCE sont donc listés ici sans ordre chronologique.

Nature et nom des groupes cités dans les SRCE, en parenthèse l'initiale de la région qui est concernée.

- Par sous-trame (BN, Li., PC, Pi.),
- Trame bleue et zones humides (Al., LR)
- Par milieux (BN, LR, C, IDF, LR, Li., Lo., PACA, CA)
- Par nature d'élément de la trame réservoirs (Al., HN) ; corridors écologiques (Al., HN) ; fragmentation et continuités (FC), éléments constitutifs de la TVB (Aq. ; CA), hiérarchisation des continuités (Pi.)
- Par usage du milieu naturel : espaces naturels/usages de l'espace naturel et TVB (LR, FC, Pi., CA), agriculture (Aq., Bg.), forêt (Aq.), agriculture et sylviculture (CA), urbanisme/zone urbaine (Aq., Bg., CA, FC, IDF, LR,Lo.), ILT et autres activités économiques (Aq., Bg., Bre., CA, IDF, Lo., PACA, Pi.), exploitation des ressources naturelles et TVB (FC), aménagement (Pi.), activités économiques et industrielles (Pi.)
- Par type d'acteurs : exemple du centre : groupe 1 (collectivités, acteurs socio-professionnels, représentant d'ILT) ; groupe 2 (naturalistes et experts) ; exemple de Champagne-Ardenne : groupe

scientifique et technique des milieux terrestres et groupe scientifique et techniques des milieux aquatiques ; exemple de MP : acteurs nature, acteurs aménagement du territoire, acteur socio-économique, acteur institutionnel, par groupe d'acteurs (RA)

- Par type de besoin : collecte des données (IDF)
- Actions territoriales et méthodologie (Br, Pi., RA)
- Représentation cartographique, sémiologie (Aq., Bre., IDF)
- Echelles : échelle intercommunale (IDF), échelle communale (IDF)
- Paysage/paysage et tourisme (Al., LR, Pi.)
- Collectivité et planification (CA)
- Communication, sensibilisation (Aq., Bre., PC)
- ERC (LR)
- Indicateurs et mise en œuvre (Aq.)

Beaucoup de régions ont au moins réuni leurs groupes de travail deux fois, l'une à la phase diagnostic et l'autre à la phase élaboration du plan d'action stratégique.

On peut citer le groupe cartographie en Aquitaine qui a tenu 14 réunions. Poitou-Charentes a organisé 6 réunions pour chacune des 5 sous-trames.

Peu de SRCE mentionnent dans le document la taille des groupes. On peut juste citer Franche-Comté qui mentionne des groupes de 60 personnes, Ile-de-France avec des ateliers rassemblant plus de 220 personnes de 104 structures, Limousin mentionne des publics de 80 personnes (groupes sous-trames) à 130 (groupe milieux en phase identification).

Certains SRCE ont aussi organisé des « groupes experts » (Au., Bre.) mais le SRCE ne précise pas la nature de ces experts ni les thèmes traités.

Un grand nombre de réunions de groupes thématiques ont été organisées et elles ont rassemblé un nombre important d'acteurs.

## **2) Les ateliers ou réunions territoriales**

Selon les régions les réunions territoriales sont été calées sur les limites administratives (réunions départementales) et/ou selon des découpages plus fonctionnels. Certaines régions ont fait des réunions territoriales par Pays (BN), par bassins de vie (Ce), par pôle territorial (FC), par grandes régions paysagères (CA), par régions naturelles (Au.), par secteur géographique (MP, NPdC).

Certaines régions ont fait à la fois des réunions départementales et des réunions territoriales.

En général, les régions ont mené ces réunions lors d'au moins deux phases du processus de rédaction du SRCE :

- L'une soit au cours de la phase diagnostic/cartographie pour l'alimenter, soit en fin de diagnostic pour le partager et susciter l'appropriation ;
- L'autre en phase élaboration du plan d'action, soit au début pour alimenter les réflexions, soit en fin pour contribuer à la hiérarchisation des actions proposées par l'équipe projet.

Les régions ont pu alterner les types de découpage selon les phases : exemple en Champagne-Ardenne, pendant la phase diagnostic 7 rencontres territoriales par grandes régions paysagères ont eu lieu en juin 2013 puis pour la phase Plan d'action stratégique en avril 2014, le format a été des réunions départementales (4).

Certaines régions mentionnent que leurs réunions territoriales ont été des réunions de concertation/production (nommées séminaire ou atelier) et les réunions départementales des réunions d'information.



Il est rare que le public visé par ces réunions soit précisé.

Aquitaine dans l'annexe A5 mentionne des réunions avec des publics ciblés :

- Réunions spécifiques avec les DDT(M) et les conseils généraux tous réunis (1) ou département par département (au total : 14)
- Réunions spécifiques avec les porteurs de SCoT et les grandes agglomérations (4 au total).

La région Alsace précise qu'en 2012, 6 réunions territoriales ont été spécifiquement organisées à l'attention des élus locaux. La Bretagne précise aussi que ses réunions départementales visent à associer de façon plus large les maires, les élus des groupements de communes et les partenaires locaux de l'aménagement et de la gestion du territoire. Par contre, les SRCE ne mentionnent pas si ce public a effectivement participé à ces réunions.

Globalement les SRCE nous donnent une information sur la participation. On peut considérer que ces réunions ont été bien suivies : entre 20 et 80 personnes selon les régions par réunion.

- Bre. : ateliers préparatoires (11 réunions) rassemblant 580 personnes et ateliers territoriaux (7 réunions) rassemblant 350 participants
- FC : 100 personnes sur les 9 réunions territoriales
- IDF : 418 personnes et 246 structures sur l'ensemble des 10 ateliers territoriaux
- Li. : deux ateliers techniques ont réuni 130 puis 80 participants
- PdL : 10 ateliers départements ont été suivis par 191 participants (sur 300 structures invitées)
- RA : 324 personnes ont participé lors de 7 réunions territoriales

Seul la région Limousin mentionne que 2 réunions territoriales sur le plan d'action stratégique ont dû être annulées faute d'inscrits (et remplacées par une e-concertation).

Certaines régions apportent beaucoup de précision sur ces groupes de travail (date, thématique, ordre du jour, parfois compte-rendu) :

- Soit dans des annexes au SRCE comme par exemple Aquitaine qui liste dans les annexes A1 à A6 toutes les réunions organisées ;
- Soit sur le site internet dédié à la TVB comme par exemple Auvergne où la concertation est évoquée en une page uniquement dans le résumé non technique (et dans la déclaration environnementale) et qui renvoie pour un bilan détaillé de la concertation au site internet dédié<sup>3</sup>. En Bretagne aussi le site internet<sup>4</sup> est plus précis que le SRCE

### 3) Les réunions bilatérales ou sectorielles

La quasi-totalité des régions a organisé des réunions bilatérales ou sectorielles (réunions restreintes à un groupe d'acteurs socio-professionnels). Majoritairement les acteurs concernés ont été :

Le monde agricole (NPdC, MP, FC, C, Bre., Bg., Al., PACA)

Le monde forestier (NPdC, MP, FC, C, Bre., Aq.)

Les gestionnaires d'infrastructures de transport (PACA, C, Bre.)

Les gestionnaires d'espaces naturels et notamment les RNN, RNR, PNR, CEN, CL, CBN, chargés de mission Natura 2000 (NPdC, Li., HN, Bre., FC)

Associations naturalistes (FC, Bre., Al.)

Acteurs de l'eau et des zones humides (MP, Li., IDF, Bre.)

Paysagistes (MP, FC)

Carriers (MP)

Porteurs de documents d'urbanisme (MP, Li., Aq.)

Chasseurs et pêcheurs (Li., IDF)

Elus (maires, conseillers généraux) (Al., Bre.)

<sup>3</sup> <http://extranet.srce.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/concertation-r21.html> mais ce lien est bloqué par un mot de passe

<sup>4</sup> <http://www.tvb-bretagne.fr/elaboration-srce-bretagne/retour-ateliers>

Il n'y a généralement pas d'information sur ce qu'ont apporté ces échanges (pas de compte-rendu disponible par exemple alors que l'on en trouve pour les réunions d'autre nature). Dans certaines régions ces réunions bilatérales ont été initiées suite à la perception d'un blocage ou de tensions de la part des acteurs identifiés lors de réunions plus large ou suite à des prises de position (courrier). Les SRCE ne s'étendent généralement sur les difficultés qui ont pu apparaître.

#### Avec les régions voisines :

Alsace a tenu 3 réunions inter-régionales

Bretagne qui signale que ces contacts avec les autres régions ont permis d'identifier des continuités inter-régionales,

Limousin,

Haute Normandie avec régions limitrophes et inter-régionale (Paris),

Ile-de-France qui a organisé en juin 2010 une réunion sur la cartographie avec le Grand Paris et la petite couronne (techniciens de la ville de Paris et des CG voisins, unités territoriales de la DRIEA).

D'autres régions ont fait des réunions mais celles-ci ne sont pas mentionnées dans le SRCE.

#### **4) La diffusion d'information**

Les régions ont diffusé les informations de manière variée tout au long de l'élaboration des SRCE.

##### Séminaires d'information :

Beaucoup de régions ont organisé des séminaires ou forums très largement ouverts à différentes phases de l'élaboration : en majorité au lancement et en phase de présentation des résultats avant ou après la consultation.

La région Auvergne distingue dans son schéma de la concertation (figure 3), les réunions d'information en début de processus d'élaboration et des réunions de présentation avant la phase de consultation.

En Bourgogne les 7 séminaires, assise et forum de restitution conjoints SRCE-SRB ont réuni à chaque fois entre 250 et 300 participants.

##### Tests cartographiques :

La région Bretagne a procédé à ce qu'elle a appelé des tests de recoupement. Il s'agit de tests cartographiques menés auprès de territoires et d'organismes infra-régionaux pour appréhender les concordances ou discordances entre les TVB définies à leur niveau et la TVB régionale. Ces tests ont fortement éclairé la méthode retenue au niveau régional.

Plateforme informatique d'échanges à accès restreint (aux membres du CR TVB ou aux participants aux réunions) afin de partager les documents relatifs à l'élaboration du SRCE : ceci a été mis en place par Aquitaine, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Limousin

E-consultation : Limousin qui a apporté 15 contributions, Aquitaine (38 contributions sur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques)

Journée de formation des acteurs relais : Poitou-Charentes (juin 2011)

Lettre d'information

Site internet dédié ou porté par les sites institutionnels (Région ou DREAL)

## D. Implication des CSRPN

Chaque CR TVB comprend au moins un membre nommé pour représenter le CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel) au sein du collège 5 (scientifiques et personnalités qualifiées). Beaucoup de CSRPN ont nommé 1 ou 2 de leurs membres « correspondant SRCE ».

La Bretagne a impliqué plus fortement le CSRPN puisque celui-ci est co-animateur avec le GIP Bretagne Environnement du groupe d'expertise scientifique (4 réunions). Il a été en outre sollicité pour un avis intermédiaire en fin de phase diagnostic puis sur le SRCE comme demandé dans le cadre de la procédure de consultation.

L'état d'avancement du SRCE a été présenté régulièrement aux CSRPN soit en formation plénière soit dans un groupe constitué spécifiquement sur le sujet. En moyenne le CSRPN a pu être informé ou consulté entre 2 et 3 fois (jusqu'à 5 pour Aquitaine). Certaines validations ou contributions écrites sont parfois demandées au CSRPN.

Exemples :

Alsace : deux avis demandés fin 2010 et mi 2013

Aquitaine : consultation écrite sur première production du SRCE (juin 13), contribution écrite sur le diagnostic, les enjeux, les premiers éléments cartographiques (sept 13)

Remarque : en Auvergne le CSRPN a émis le 16/7/2014 un avis négatif. Le SRCE lui a été représenté le 12/11/2014, il a été accepté avec des remarques.

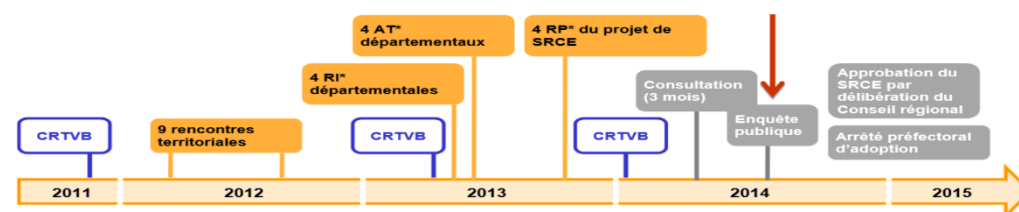
## III. PRESENTATION ET APPORTS DE LA CONCERTATION DANS LES SRCE

### A. Les modes de présentation de la concertation

Deux modes de présentation de la place laissée à la concertation sont utilisés dans les SRCE. La majorité des régions a choisi une forme de flèche du temps (comme l'illustre la figure 3). Quelques régions ont listé les réunions parfois en les regroupant par phase d'élaboration comme la Bourgogne (figure 4). D'autres ont proposé un schéma fonctionnel sans identification du temps mais en mettant du coup l'accent sur l'itération des processus comme en Champagne-Ardenne (figure 5)

#### II.1. Une large concertation

L'élaboration du projet de SRCE a donné une large place à la concertation et à la production partenariale tout au long de la démarche, sous l'égide du comité régional Trame Verte et Bleue (CRTVB).



\* RI : Réunions d'information, AT : Atelier de travail, RP : Réunion de présentation

Figure 3 : Schéma du calendrier d'élaboration du SRCE Auvergne  
Source : déclaration environnementale page 12

## Les principaux temps et productions de la concertation

	Mobilisation des acteurs bourguignons	Productions
2009-2011		
Étude d'identification des continuités écologiques en Bourgogne	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 comités d'information :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. lancement (22/09/2009)</li> <li>2. intermédiaire (22/06/2010)</li> <li>3. restitution (30/06/2011)</li> </ol> </li> <li>8 réunions de concertation territorialisées ou sectorielles</li> </ul>	Synthèse de l'étude Cartographie de 5 sous-trames au 1/100 000e Guide pour les SCoT et les PLU (accessibles sur le site de la DREAL et sur <a href="http://www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr">www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr</a> )
2012-2014		
Démarche conjointe SRB-SRCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement (30/01/2012 - 250 participants),</li> <li>Assises (14/09/2012 - 250 participants)</li> <li>4 séminaires (280 participants) et 16 ateliers (300 participants) conjoints SRB-SRCE (automne 2012)</li> <li>8 réunions départementales spécifiques SRCE (mars et mai 2013 - 160 participants)</li> <li>Forum de restitution (02/12/2013 - 250 participants)</li> </ul>	Diagnostic Précision de la cartographie Identification des secteurs à enjeux Construction du plan d'action stratégique  Avant-projet de SRCE présenté au CSRPN
2014-2015		
Procédure de consultation et d'adoption réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation de l'Autorité environnementale</li> <li>Consultation du CSRPN</li> <li>Communication à l'ensemble des communes, SCoT, Comités locaux de l'eau (SAGE), Comités de bassins, Préfets et Présidents des régions limitrophes et au GIP du futur PN (mai 2014)</li> <li>Consultation réglementaire des départements, des communautés urbaines, d'agglomération et de communes, du CSRPN et de l'autorité environnementale sur le projet de SRCE (mai à juillet 2014)</li> <li>Enquête publique (octobre 2014)</li> <li><i>Délibération du Conseil régional (mars 2015)</i></li> <li><i>Adoption par arrêté préfectoral (mars 2015)</i></li> </ul>	Projet de SRCE  Synthèse des avis recueillis  Rapport de la Commission d'enquête  Version finale du SRCE
2015-2020		
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte réglementaire par les collectivités et l'État</li> </ul>	Documents d'urbanisme, projets d'aménagement, infrastructures de transport de l'Etat en cohérence avec le SRCE

Figure 4 : Les principaux temps et productions de la concertation SRCE Bourgogne  
 Source : document 1 /introduction page 7

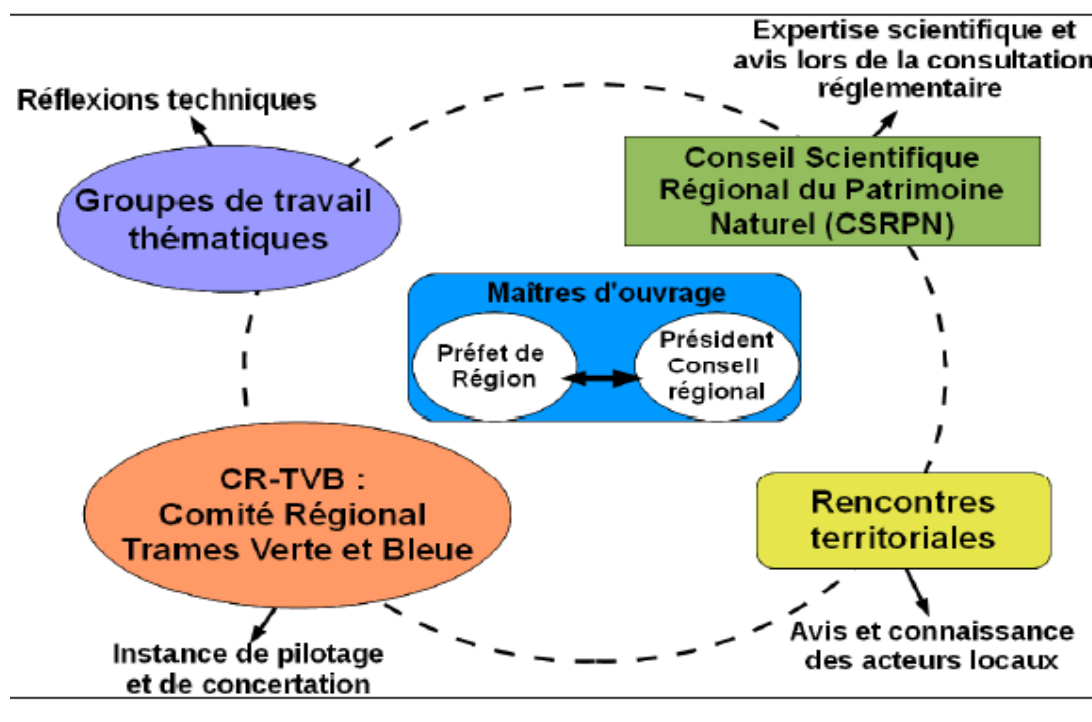


Figure 5 L'organisation de la concertation du SRCE Champagne-Ardenne  
Source : évaluation environnementale page 84

Dans l'évaluation environnementale du SRCE Champagne-Ardenne, cette représentation est confortée par l'analyse des choix de concertation ayant conduit à une élaboration itérative du SRCE. « *Cette concertation aura notamment permis une élaboration itérative du SRCE, en intégrant progressivement les enjeux respectifs des différents acteurs. Par ailleurs, ces différents exercices de concertation auront aussi été l'occasion d'assurer un portage et une explication de la politique TVB et du SRCE, au fur et à mesure de son élaboration, susceptibles de favoriser l'implication des acteurs sur ce sujet* ».

#### Qui a mené la concertation :

Cette donnée est peu précisée dans les SRCE, seules 6 régions précisent si elles ont réalisé la concertation seules ou avec l'appui d'un bureau d'étude ou d'une agence de communication.

Alsace : la DREAL et la région

Ile-de-France : bureau d'étude ECT

Languedoc-Roussillon : agence de communication RCT

Limousin : agence de communication Rouge Vif Territoires

Nord-Pas-de-Calais : Territoires Sites et Cités

PACA : Appeld'Air

#### **B. Les apports de la concertation**

Peu de SRCE précisent dans leurs documents ce qu'a apporté la concertation et quels points du SRCE cela a modifié.

La région Bourgogne, indique-elle à chaque étape de l'élaboration la part de la concertation :

Diagnostic (tome 3 page 27) : les ateliers de concertation ont travaillé sur les enjeux environnementaux mais c'est au niveau de la cartographie des continuités régionales que les apports de la concertation sont le plus mis en valeur notamment grâce à la mobilisation des naturalistes, des agriculteurs, des forestiers, des

chasseurs, des agents des services des collectivités et de l'Etat. Sont ainsi cités les apports sur les points suivants :

- Calages méthodologiques ;
- Choix de représentation cartographique ;
- Précisions pour l'occupation du sol notamment boisements humides, vergers et vignes ;
- Suppression, ajouts ou modification de certains réservoirs de biodiversité ou corridors écologiques ;
- Définition des objectifs de préservation ou de remise en bon état des corridors ;
- Identification de zones à prospecter (pelouses acidiphiles, zones humides...) ;
- Identification de zones à enjeux et priorités d'actions.

Plan d'action stratégique (tome 4 page 60) : La vingtaine de personnes réunie dans chacun des 4 groupes de travail départementaux ont permis de préciser les objectifs assignés aux éléments de la TVB, la hiérarchisation des obstacles, d'identifier un certain nombre de sites à considérer du point de vue des continuités écologiques et de proposer des pistes d'action concrètes complémentaires.

La région Bretagne précise aussi la démarche de co-construction en l'explicitant de la manière suivante (figure 5)

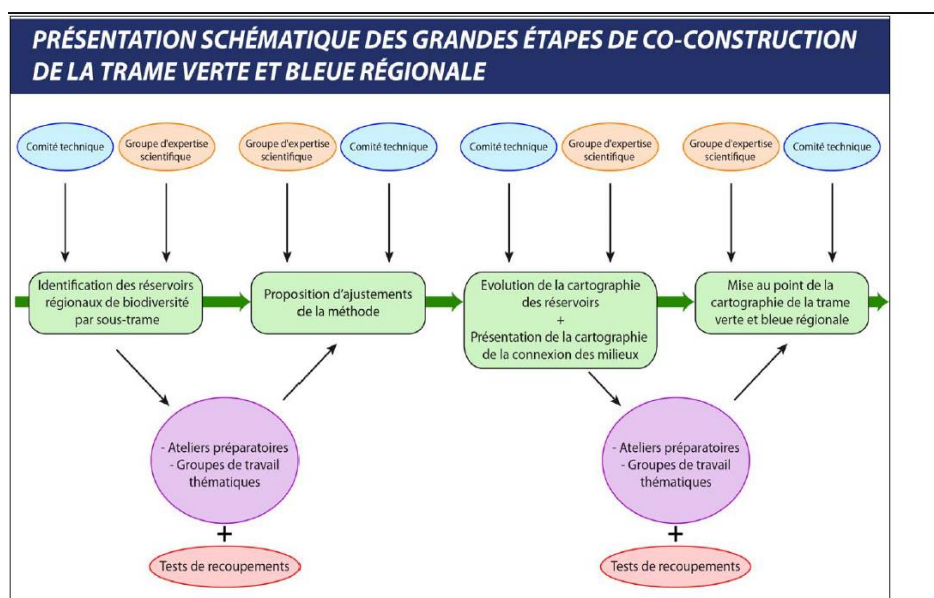


Figure 6 : Les phases de la co-construction du SRCE Bretagne  
source : rapport 2 TVB régionale pages 8 et 9

La région a poursuivi la concertation pour l'élaboration de son plan d'action. Lors des ateliers préparatoires (mai puis octobre 2012), les participants ont proposé de nombreuses actions qui ont été structurées et regroupées par l'équipe projet. Des échanges bilatéraux et des ateliers territoriaux ont ensuite permis de prioriser les actions proposées en fonction des grands ensembles de perméabilité.

La région Centre précise que les corridors issus de la modélisation ont été complétés, retracés, supprimés suite aux propositions concrètes formulées lors des ateliers thématiques (après vérification sur photographie aérienne par l'équipe projet).

La région Franche-Comté présente de manière détaillée mais synthétique les apports de la concertation selon les phases de l'élaboration et selon la nature des réunions (figure 6).

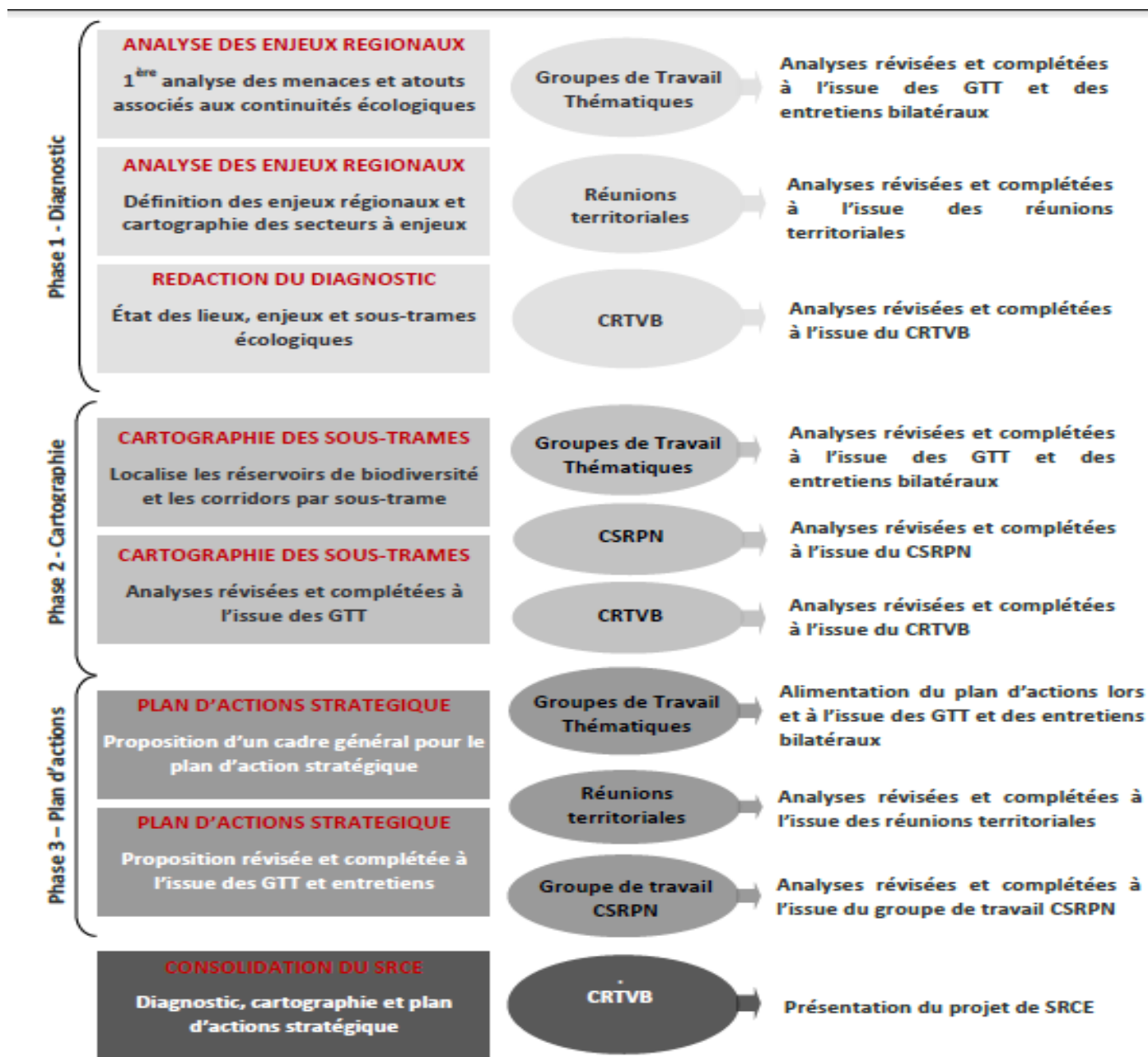


Figure 7 : Déroulement par étapes du diagnostic liant expertise interne et concertation élargie pour le SRCE Franche-Comté

Source : diagnostic page 18

Globalement on peut noter que les apports ont surtout concerné des vérifications de diagnostic des éléments de la TVB et la proposition d'actions et leur priorisation dans le cadre des discussions du plan d'action stratégique.

## CONCLUSION

La majorité des CR TVB ont été constitués d'une centaine de membres (l'amplitude totale allant de 60 à 271 membres). Leur composition a bien respecté les pourcentages assignés aux différents collèges (sauf un SRCE qui a eu moins de membres du collège 1 que prescrit). Globalement le collège 1 était le plus représenté (sauf 1 cas) suivi du collège 3.

Un seul SRCE a invité dans son CRTVB des membres des régions voisines (dans les collèges 1 et 2).

Les CR TVB qui se sont réunis entre 2 et 6 fois ont été complétés par :

- Un comité de pilotage autour des 2 co-porteurs (16 régions) ;
- Des groupes techniques thématiques par enjeux (ex agriculture, ILT), par sous-trame ou milieu, par type d'acteurs ou par type de besoins (ex collecte des données, communication...), par objets (ex réservoirs, corridors...)
- Des ateliers territoriaux généralement réunis en phase diagnostic et en phase d'élaboration du plan d'action stratégique ;
- Des réunions bilatérales ou sectorielles pour dénouer ou prévenir des points de blocage ;
- Des séminaires d'information.

L'ensemble des réunions proposées autour de la rédaction d'un SRCE a rassemblé entre 200 et 500 personnes.

Dans la phase officielle de consultation, la moitié des régions ont étendu la consultation aux structures porteuses de SCoT et les CLE des SAGE.

## **Perspectives pour la révision des ONTVB**

- Conserver une concertation large et dont la durée permet l'appropriation ;
- Proposer que les réunions voisines soient membre du CRB au moins pour les commissions qui traiteront du SRADDET ;
- Proposer que les structures porteuses de SCoT et les CLE des SAGE soient consultées officiellement.



## **INDEX DES FIGURES ET TABLEAU**

Figure 1 : Nombre de membres des CR TVB	10
Figure 2 : Composition de chaque CF TVB en pourcentage des 5 collègues	12
Figure 3 : Schéma du calendrier d'élaboration du SRCE Auvergne	18
Figure 4 : Les principaux temps et productions de la concertation du SRCE Bourgogne	19
Figure 5 : L'organisation de la concertation du SRCE Champagne-Ardenne	20
Figure 6 : Les phases de co-construction du SRCE Bretagne	21
Figure 7 : Déroulement par étapes du diagnostic liant expertise interne et concertation élargie pour le SRCE Franche-Comté	22
Tableau 1 : Comparaison des fourchettes minimales et maximales par % par collège des CRTVB	11

**ANNEXE : TABLEAU D'EXTRACTION DES ELEMENTS DES SRCE SUR LA CONCERTATION**

Bourgogne	Comité Régional Biodiversité		99	collectivités territoriales : 29 ; services de l'État et établissements publics : 19 ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 20 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 24 ; scientifiques et personnalités qualifiées : 6				8 réunions départementales : 2010 1/dpt ; 2011 1/2 dpts ; 2013 (20 pers/réunion)	7 séminaires de 250 personnes ; 16 ateliers (300 participants) ; réunion chambre d'agriculture (reg et dpt) : 4 réunions	31	au moins 300
Bretagne	CR TVB	30-janv-12	une centaine / 102	collectivités territoriales : 34 ; services de l'État et établissements publics : 17 ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 25 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 17 ; scientifiques et personnalités qualifiées : 9	4	4	groupes de travail : 7 réunions : Actions territoriales et méthodologie ; Communication ; Sémiologie ; Infrastructures	atelier préparatoire (3 séries : 11 réunions, 580 pers), groupe d'expertise scientifique (7), réunions départementales (4: 1/dpt), ateliers territoriaux (7) : 350 participants ; comité technique : 5 réunions	20 rencontres bilatérales : acteurs socioprofessionnels (milieux agricoles, milieux forestiers, etc.), les quatre Conseils généraux (et leurs services), des établissements publics (Agence de l'eau, Conservatoire du littoral), les associations environnementales, les gestionnaires d'infrastructures	47	
Centre	CR TVB	15-févr-12	103				groupe de travail 1 (collectivités, acteurs socio-professionnels et représentants d'infrastructures de transport) et gpe 2 (naturalistes et experts régionaux) ; groupe 3 (milieux aquatiques et humides) ; gpe 4 (milieux boisés ou bocagers) ; gpe 5 (milieux ouverts)	9 réunions territoriales par groupes de bassins de vie (PAS : sept-oct 13)	rencontres dédiées : profession agricole et forestière ; gestionnaires ILT (sept-oct 13)		
Champagne-Ardenne	CR TVB		78	collectivités territoriales : 24 ; services de l'État et établissements publics : 14 ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 20 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 13 ; scientifiques et de personnalités qualifiées : 7	6	10	4 gpes de travail thématiques : vie économique, infra et urba ; scientifique et technique terrestre, scientifique et technique aquatique, agriculture et sylviculture : diagn des enjeux (avril 13) 6 gpes de travail thématique : infrastructures et vie économique ; eau et milieux aquatiques ; gestion d'espaces naturels ; agriculture ; forêt ; collectivités et planification (pour élaboration PAS : avril 14)	7 rencontres territoriales par grandes régions paysagères (Diag : juin 13) ; 4 rencontres départementales (PAS : avril 14)	4 groupes de travail technique : identification composantes TVB (oct 13 à mars 14)		

Franche-Comté	CR TVB	13-mars-12	82	collectivités territoriales : 27 ; services de l'État et établissements publics : 17 ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 19 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 13 ; scientifiques et de personnalités qualifiées : 6	5	4	Groupes de travail thématique - 60 personnes (état, dreaf, agence de l'eau, collectivités, EDF, APRR, chambre d'agriculture, ONF, CRPF, CREN, LPO) : 3 phases : enjeux, cartog, PAS thèmes : exploitation des ressources naturelles et TVB , démarche TVB locales et urbanisme, fragmentation continuités et tvb, usages de l'espace naturel et TVB	9 réunions territoriales par pôle territorial (100 personnes) : élus, état, collectivité, profession agricole et forestière, chasse, pêche, PNR, CG, APRR, RFF, associations naturalistes, experts locaux - 2 phases : diag (2012) ; PAS (2013)	entretiens bilatéraux : experts thématiques (paysagistes, associations naturalistes) ; structures professionnelles (chambre d'agriculture, ONF, CRPF ...)		500 au total dont diag : 350 pers. ; cartog : 200 pers. ; PAS : 300 pers.	
Haute-Normandie	Conseil d'orientation de la stratégie régionale de la biodiversité	juin-11	80		2	4	4 série d'ateliers thématiques ; 6 ateliers thématiques (juin 11) sur "étude préalable TVB" ; 4 ateliers thématiques (fev 12) sur réservoirs, 8 ateliers (fev et juin 13) sur corridors		enquête auprès des acteurs locaux de l'environnement et des socioprofessionnels et audit des experts locaux en matière de conservation de la nature. Réunion régions limitrophes et inter-régionale (Paris)			
Ile-de-France	CR TVB		66	collectivités territoriales : 21 ; services de l'État et établissements publics : 11 ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 16 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 11 ; scientifiques et de personnalités qualifiées : 7	3 ou 4	7	2 séries d'ateliers (déc 11 - mars 12 et mai-juin 12) : 221 pers de 104 structures échelle communale, échelle communale, ILT, zone urbaine, milieu forestier, milieu agricole, milieux aquatiques et corridors humides	10 ateliers territoriaux : 418 personnes de 246 structures (mars-avril 12)	Réunion de concertation technique et de collecte des données : 3 territoriales (regroupant des départements), 1 chasse, 1 eau (juin-juillet 11); réunion de concertation inter-régionale (19 juin 10) ; réunion spécifique cartographie Paris et petit couronne (techniciens de la ville de Paris et des CG 92, 93, 94, unités territoriales DRIEA)		séminaire de lancement (200 pers) : 22/10/10 avec 10 ateliers de travail	
Languedoc-Roussillon	CR TVB		111	collectivités territoriales : 34 ; services de l'État et établissements publics : 19 ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 34 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 18 ; scientifiques et de personnalités qualifiées : 6			groupes techniques : TB-ZH, paysage, espaces naturels, agriculture, forêt, littoral, urbanisme et aménagement du territoire, ERC		30 réunions bilatérales en phase de concertation avec agriculteurs, chasseurs, carriers, forestiers, pêcheurs	30		

Limousin	CR TVB	08-janv-13	76	collectivités territoriales : 29 ; services de l'État et établissements publics : 12 ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 17 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 13 ; scientifiques et de personnalités qualifiées : 5	3	4	ateliers techniques phase diag et enjeux : 4 (milieux aquat, milieux secs et milieux humides, ; milieux secs et milieux forestiers, milieux bocagers et milieux ouverts ) : 130 participants, phase identification TVB - sous trames : 4 (sous trame milieux aquat, sous trame milieux secs et/ou thermophiles et/ou rocheux et sous trame milieux humides, ; sous trame milieux forestiers, sous trame milieux bocagers s ) : 80 participants PAS : 1 (32 participants)	1 atelier territorial sur PAS : nov 14 , 32 pers.	rencontres bilatérales avec les régions voisines			entretiens auprès de 13 structures lors du diagnostic (2 agences de l'eau, ONEMA, 2 EPT, chambre régionale d'agriculture, CRPF, fédération régionale des chasseurs, 2 PNR, CBN massif central, CEN, Limousin nature environnement ; organisation d'une e-concertation sur le PAS (15 contributions) pour remplacer 2 réunions territoriales annulées faute d'inscrits
Lorraine	CR TVB		93	collectivités territoriales : 28 ; services de l'État et établissements publics : 16 ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 24 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 16 ; scientifiques et de personnalités qualifiées : 9		4	milieux agricoles, forêts, milieux aquatiques, ILT et urbanisme		1 séminaire	9	103	
Midi-Pyrénées	CR TVB	31/01/2012	228/271	collectivités territoriales : 96; services de l'État et établissements publics : 42; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 78 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 41 ; scientifiques et personnalités qualifiées : 14 + en 2013 ajout au CR TVB des SCoT prescrits	4	4	par groupe d'acteurs : nature, aménagement du territoire, activités socio-économiques, Institutions	8 ateliers découpés en 3 secteurs géographiques : massif central, plaine et coteaux mollassiques, piémont et massif pyrénéen	23 réunions restreintes avec acteurs socio-professionnels sur : eau et ZH (8), agriculture (4), carrières (1), paysage (1), forêt (1), doc d'urbanisme (5)...	50	200	12 ateliers sur enjeux, composantes et cartographie,
Nord-Pas-De-Calais	CR TVB		65	collectivités territoriales : 20 ; services de l'État et établissements publics : 11; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 19 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 11 ; scientifiques et personnalités qualifiées : 4		6		4 territoires infra régionaux : Grand littoral, Grand Lille, Artois-Ternois, Hainaut-Cambrésis (fev 12) (collectivités locales, État et établissements publics, monde agricole et forestier, organismes de protection de l'environnement, les associations et notamment les associations de chasse, le monde de la recherche et de l'enseignement, les organismes de coopération transfrontalière, les bureaux d'études.)	séminaires techniques (mai et juin 12) et rencontres d concertation bilatérale avec la profession agricole, les forestiers (ONF, CRPF) et les PNR (CR TVB invité)			

PACA	CRB		109	collectivités territoriales : 37 ; services de l'État et établissements publics : 16 ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 32 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 16 ; scientifiques et personnalités qualifiées : 8			2 séries de réunions thématiques : eau, agriculture, forêt, infrastructures (diag et PAS)	6 ateliers techniques départementaux réunis en 3 séries	séminaire de partage du diagnostic (dec 12)		300	
Pays-de-Loire	CR TVB		95	collectivités territoriales : 32 ; services de l'État et établissements publics : 16 ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 24 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 15 ; scientifiques et de personnalités qualifiées : 8				10 ateliers départementaux (2 séries mai 13 et nov 13): environ 300 structures invitées au total : 191 participants	12 réunions du groupe de travail transversal (20-30 pers) : organismes socio-professionnels, usagers de la nature, collectivités, Etat, Etablissements publics, associations protection de la nature, gestionnaires espaces naturels, scientifiques et personnalités qualifiées			
Picardie	CR TVB	juil-12	115	collectivités territoriales : 34 ; services de l'État et établissements publics : 20 ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 25 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 22 ; scientifiques et personnalités qualifiées : 12	3	8	gestion des espaces naturels, paysage et tourisme, activités économiques et industrielles, infrastructures linéaires, infrastructures, aménagement	séminaire territoriaux (phase diagnostic écologique croisé - phase PAS), journées départementales d'information	réunions techniques avec acteurs du territoire (chambre agriculture aisne, PNR, CCI oise, picardie nature, CBN Bailleul...) : présentation du cadre, méthodologie, hiérarchisation des continuités des ateliers sous-trame	19	1000	3 séminaires préalables, 3 réunions techniques, 1 comité de pilotage, 1 réunion groupe de travail scientifique, 6 + 5 réunions d'ateliers thématiques
Poitou-Charente	CR TVB	mars-12	104/89 si somme	collectivités territoriales : 23 ; services de l'État et établissements publics : 26; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 25 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 15 ; scientifiques et de personnalités qualifiées : 10	3	5	groupes de travail par sous-trame : 6 réunions pour chacune des 5 sous-trame en phase d'identification des RB et CE	Réunions territoriales à destination des élus (fev 12) réunions départementales (PAS 1er trim. 14 et cartographie mai 14)	journée de formation des acteurs relais (juin 11), séminaire régional (sept 11)			groupe de travail "information/communication" : 3 réunions

Rhône-Alpes	CR TVB	mai-11	122	collectivités territoriales : 43 ; services de l'État et établissements publics : 22 ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature : 27 ; associations protection biodiv et de gestionnaires d'espaces naturels : 22 ; scientifiques et de personnalités qualifiées : 8	5		5 réunions de concertation sur la V0 par groupe d'acteurs (mai 13)	7 réunions territoriales : spatialisation et zones à enjeux : 324 acteurs (juin 2012), 8 réunions territoriales : PAS (nov 12)	6 groupes expert : méthodologie,			
-------------	--------	--------	-----	--	---	--	--	--	----------------------------------	--	--	--

période des réunions	CSRPN	consultation plus large	qui consulté ?	travail technique	travail concertation	structure d'appui	région
pas de phasage		oui	consultation élargie aux communes, aux syndicats mixtes des SCOT, ainsi qu'à d'autres structures jouant un rôle important en matière de gestion des espaces, telles que l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, la Chambre Régionale d'Agriculture	bureau d'études ECOSCOP	DREAL et Région ALSACE		Alsace
phase diagnostic et enjeux (mars-avril 12); phase plan d'action (mai-juin 13)	5	oui	consultation élargie : structures porteuses de SCOT				Aquitaine
phase diagnostic (mars-sept 12), volet B	4		pas de précision				Auvergne
						Comité technique : 28 structures régionales spécialisées	Basse-Normandie





	3						Franche-Comté
juin 2011-juin 2013	3			régie services Ressources DREAL avec appui du CETE Normandie		comité de pilotage : Etat, Région, grandes collectivités, ONF, CRPF, ONEMA, ONCFS, AESN : 3 réunions	Haute-Normandie
				Ecosphère	ECT	comité de projet restreint : maîtrise d'ouvrage du SCRE + CSRPN, Naturparif, DRIEA, 4 PNR, BE Ecosphère et ECT ; comité de projet : s'y ajoute les CG, l'agence des espaces verts, l'agence de l'eau, ONEMA, ONF, ONCFS, MNHN, DDT, DRIAAF	Ile-de-France
3 phases de 2013 à 2014				Asconit consultants et RCT		CEFE	Languedoc-Roussillon

	3 plénières et 3 d'un groupe de travail du CSRPN			Asconit consultants et Rouge Vif Territoires		équipe opérationnelle : région, DREAL, DRAAF, SGAR : 8 réunions ; comité technique de 23 membres : 6 réunions	Limousin
						groupe technique du CRTVB (35 pers) : 9 réunions	Lorraine
diagn et enjeux : avril à oct 11 ; PAS : juin (209 personnes ,83 structures)et octobre 12 (182 personnes ,152 structures), appropriation du SRCE : 2013	7	oui	consultation élargie : aux 24 SCoT prescrits ; information communes, SCoT en émergence et régions limitrophes information grand public : 5 lettre d'information "tissons notre trame en MP"			groupe technique expert sur "composantes cartographiques TVB" : 9 réunions (arpe, cbn, cesbio, cete so, cnrs, cen, draaf, dreal, ecotone, nature midi pyrénées, PNP, 4 PNR, région, solagro	Midi-Pyrénées
		oui	consultation élargie aux responsables des Pays et des SCoT, agence marine des aires protégées. Information aux communes Le préfet a saisi autorités étrangères compétentes en matière d'environnement pour Flandre, Wallonie et Belgique fédérale	groupe d'experts : dreal, CR, BNB Bailleul, conservatoire régional faunistique, agence de l'eau + coordination et rédaction : Territoires Sites et Cités	Territoires Sites et Cités	atelier technique = groupe expert + espaces naturels régionauc, safer, EPF, PNR, communauté urbaine de dunkerque...	Nord-Pas-De-Calais

diagnostic écologique : juin 12), PSA (mars-avril 13), restitution SRCE (2014)	2					cellule de pilotage : DREAL, région, groupement BE Eco-Med, G2C, Aqua-logic, Appeld'air, IMBE, Irstea, CETE méd, CEN, ARPE (10 réunions) comité technique et de ressources (4 réunions, 80 personnes)	PACA
diagnostic RB (mai 13) et corridor (no 13)		oui	consultation élargie : structures porteuses de SCOT information grand public : lettre d'information			sous groupe méthodologie du groupe de travail transversal : CG, association des maires de Vendée, SCoT Nantes, CLE, PNR, DDTM, DRAAF, ONCFS, agence de l'eau, chambre d'agriculture, CRPF, fédération régionale chasseurs, fédération départementale de pêche, agence d'urbanisme, Pays de la Loire nature environnement, LPO, URCPIE, Mission bocage, forum des marais atlantiques, CSRPN	Pays-de-Loire
nov 11 - juil 12, 1er semestre 14, oct 14 à fev 15	4	pas précisé				comité de pilotage (composition non précisée)	Picardie
mars, juin, nov 12, juin 13, janv et avril 14		oui	consultation élargie : structures porteuses de SCOT, CLE des SAGE information : les communes, les régions voisines			comité scientifique et technique (émanation du CR TVB* réseau partenarial des acteurs du patrimoine naturel (sollicité pour les données naturalistes) : 4 réunions (2 en 2011 et 2 en 2013)	Poitou-Charente

			consultation élargie : structures porteuses de SCOT, CLE des SAGE	réseau des agences d'urbanisme de Rhône-Alpes		cotech : émanation du CR TVB : 16 membres (dpt 38, métropole savoie, PNR Pilat, agence de l'eau, DDT 73, ONCFS, ASF, chambre rég d'agriculture, EDF, CNR, UNICEM, union rég propriété foncière, FRAPNA, CORA, Irstea, CSRPN, 4 réunions	Rhône-Alpes
--	--	--	---	---	--	---	-------------



Pour mettre en œuvre la politique Trame verte et bleue, le Ministère en charge de l'écologie s'appuie sur un centre de ressources (CDR TVB). De 2010 à 2017, ce dernier a suivi sur le plan technique et scientifique l'élaboration des Schémas régionaux de cohérence écologique, schéma d'application de la politique TVB à l'échelle régionale. La phase d'élaboration de ces SRCE étant désormais terminée, une synthèse de la façon dont les régions ont traité différents enjeux a été produite par le CDR TVB. Ce volume traite de la concertation mise en place dans les régions lors de la phase d'élaboration des SRCE.